



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE

**AVIS PUBLIC – SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**EST**, par le présent avis, donné par le soussigné Karl Péguy Saint-Fort, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère;

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère tiendra une séance extraordinaire publique en présentiel, **le lundi 10 juin 2024 à 19 h 00** à la salle municipale du conseil située au 2 rue du Parc.

Les citoyens qui désirent poser des questions aux élus pourront le faire lors de la séance publique.

Donné à Saint-Valère ce 5<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.

  
*Karl Péguy Saint-Fort*  
directeur général et greffier-trésorier,

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 12 h et 17 h, le 5eme jour du mois du mois de juin 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour de juin deux mille vingt-quatre.

Signé.....